

AVIS

Convocation des électeurs aux élections législatives du 08 octobre 2023

Conformément à l'article 68 de la loi électorale modifiée du 18 février 2023, il est porté à la connaissance du public que les électeurs de la commune de Bous-Waldbredimus sont invités à procéder en date du 08 octobre 2023 à l'élection de 7 membres de la Chambre des députés du Luxembourg.

Les électeurs sont admis aux bureaux de vote le 08 octobre 2023 de 08.00 heures à 14.00 heures comme suit :

- Sport-a Kulturzentrum Bous – Electeurs domiciliés à Bous, Erpeldange, Rolling et Assel
- Centre culturel Jos Rennel à Waldbredimus – Electeurs domiciliés à Waldbredimus et Gondelange
- Ecole fondamentale de Trintange – Electeurs domiciliés à Roedt, Trintange et Ersange.

Les électeurs sont invités à se munir d'un document d'identité valable et de le présenter au bureau de vote.

En vertu de l'article 89, paragraphe 1 de la loi électorale modifiée du 18 février 2023, le vote est obligatoire. Selon le paragraphe 3 de l'article 89 de cette même loi, sont excusés de droit les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter et les électeurs âgés de plus de 75 ans.

Bous, le 27 septembre 2023

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

